Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 2 juin 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 2 juin 1874, 1874-06-02

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47801

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation2 p. (139r, 140v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction2 juin 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireGodin, Émile (1840-1888)
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin annonce à son fils Émile que le jeudi suivant arrivera par la voiture de Bohain monsieur Chevrolat qui vient faire un essai à la direction du service alimentaire du Familistère. Il lui demande de prévenir Taupier qu'il en attend davantage que la cuisine : Chevrolat devra exercer une surveillance générale sur tous les services alimentaires, notamment de la boucherie. Il ajoute que Chevrolat sera accompagné par sa femme qui serai également employée au Familistère, que le couple serait nourri à la cuisine du Familistère, que Chevrolat toucherait 1 600 F d'appointements et sa femme 400 F. Il annonce enfin qu'il espère envoyer dans quelques jours un économe pour le Familistère. Dans le post-scriptum, il souhaite qu'on recommande à F. Cronier d'aider Chevrolat à faire ses débuts.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

Mots-clés

Aliments, Emploi, Familistère
Personnes citées

- Chevrolat [monsieur]
- Cronier, F. [monsieur]
- Taupier, J. [monsieur]

Lieux citésGuise (Aisne) – Familistère : économat et magasins
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 14/12/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47801?context=pdf

139

Versailles 2 Juin 74

Mon cher Emile,

Jeudi prochain vers trois heures de l'après-midi, par la voiture de Bohain, arrivera au Familistère M. Chevrolat que je viens d'engager pour le service alimentaire du Familistère ; il va à Guise passer 15 jours ou un mois afin de voir s'il conviendra à la fonction. Il doit d'abord commencer par faire le travail de la cuisine, mais il faut que tu préviennes M Taupier en lui communiquant cette lettre que j'espérerais davantage des services de M Chevrolat. Dans ma pensée, il devrait exercer une surveillance générale sur tout ce qui a rapport à l'alimentation, c'est-à-dire que, sans faire par lui-même le travail de la boucherie, il pourrait en surveiller les manutentions de manière à ce que rien ne se perde, et de manière aussi à ce que le travail soit bien fait dans l'emploi des viandes en même temps qu'à la vente au magasin. Mais comme il s'agit en ce moment de faire seulement une expérience, il faut se contenter de lui permettre de bien voir tous les services dans leurs détails, et attendre son installation définitive avant de lui donner officiellement autre chose que la cuisine à faire.

M Chevrolat n'est pas engagé

seul, j'ai aussi accepté sa femme pour entrer soit dans le service du restaurant ou de la cuisine, soit dans toute autre fonction.

M et Mme Chevrolat seraient nourris à la cuisine du Familistère, et recevraient comme appointements en sus de leur nourriture

1 600 fr pour M Chevrolat
400 fr pour Mme "

et pour le cas où Mme Chevrolat ne serait pas nourrie, elle toucherait 600 frs, soit 50 fr par mois

Il y aura donc à régler le temps d'essai de M Chevrolat sur le pied de 133 francs par mois — plus 15 francs pour son voyage de Paris à Guise s'il vient ensuite s'installer définitivement, les frais de déménagement seront à sa charge.

Il est bien entendu qu'il n'est pas accepté définitivement et que vous devrez bien vous rendre compte s'il est à la hauteur de la fonction. J'ai de bons renseignements sur lui, je le crois travailleur et désireux de bien faire.

Il aura besoin pendant son premier séjour d'une chambre garnie, et le logement est à sa charge.

J'espère aussi envoyer sous quelques jours un dîneur pour le Familistère ; je n'attends plus que quelques renseignements pour me décider.

Bien à toi

Godin

Il faudra faire à M Cromier toutes les recommandations nécessaires pour qu'il aide M Chevrolat à bien faire sa besogne.